

Décision Générale colonial

Décision n° 714 arrêté n° 714 du 11 juillet 1950

n° 714

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 11 juillet 1950
Numéro JO n° 7 du 31/07/1950	Date du numéro 31 juillet 1950

TEXTE INTÉGRAL

L'agent de contrôle auxiliaire Saïd Osman est intégré dans le cadre local autochtone du service de contrôle des ports et aérodromes du territoire comme agent de contrôle au 6e échelon. Le présent arrêté aura effet pour compter du 1er juillet 1950.